



Plan triennal 2023-2026

**Adopté par le Conseil d'administration
9 juin 2023**

Contexte

L'action de la Fédération des médecins résidents du Québec (FMRQ) est guidée par des orientations stratégiques triennales et annuelles déterminées par le conseil d'administration. Ces orientations s'ajoutent aux responsabilités générales permanentes de la fédération qui sont inhérentes à son cadre juridique dont les dispositions de la *Loi sur les syndicats professionnels (L.R.Q., ch. S-40)*, liées à son incorporation, celles du *Règlement général* adopté par son assemblée des délégué(e)s, de même que celles du *Code du travail du Québec* et d'autres lois applicables aux syndicats professionnels accrédités.

Dans un environnement social et médical en constante évolution, la FMRQ se doit d'être agile sur le plan organisationnel afin de s'adapter rapidement au changement, le tout en assurant une action politique cohérente dans la durée.

Les médecins résident-e-s aspirent avant tout à devenir des médecins en pratique autonome au terme de leur résidence, ce qui implique que leur statut de membre à la FMRQ est temporaire. Cela suppose des façons de travailler adaptées à cette réalité puisque certains enjeux politiques supposent un travail qui peut s'échelonner souvent sur une durée de temps bien supérieure aux mandats des dirigeant-e-s, voire à celle d'une résidence complète. Loin de représenter un problème, cette préoccupation d'accomplir le travail en continuité avec celui des personnes dirigeantes qui se succèdent au fil du temps peut même représenter une force de l'organisation en assurant des regards multiples et ainsi plus diversifiés sur les enjeux touchant les membres. Cela peut certainement ajouter à la pertinence et à la crédibilité de l'organisation.

Le personnel de la FMRQ assure le suivi des dossiers dans le respect des orientations définies par les membres. L'important arrimage entre le travail des membres du conseil d'administration et celui du personnel de la fédération permet ainsi à chaque médecin résident-e qui s'implique à la FMRQ de compter sur des ressources matérielles et intellectuelles lui permettant d'assumer rapidement la responsabilité de dossiers politiques. Les dirigeant-e-s ont également ainsi l'assurance que leur travail se poursuivra dans le temps, au besoin, même au-delà des mandats politiques.

Le plan triennal rend compte que l'organisation du travail au sein de la fédération repose sur une répartition des dossiers en fonction des missions principales de l'organisation. Pensons à la défense et la promotion des conditions collectives et individuelles de travail des membres, à leur droit à une formation médicale postdoctorale de qualité, leur droit à une pratique autonome de la médecine à la hauteur de leurs aspirations professionnelles ou de leur droit à la préservation de leur intégrité physique et de leur bien-être. Ces missions se concrétisent par du travail organisé autour d'un certain nombre de « secteurs » d'intervention politique

et de comités de travail chargés de développer des perspectives autour de certaines « affaires » politiques, comme le prévoit d'ailleurs le Règlement général de la FMRQ.

Mais la défense et la promotion des intérêts des membres se réalisent également par la mise en place d'une large gamme de services aux membres et aux associations affiliées, que ce soit par des services directs, par la défense et la promotion de droits collectifs, par l'organisation d'évènements fédératifs ou encore par des offres exclusives de partenaires financiers.

La FMRQ croit que la défense des intérêts des membres suppose également la prise en compte et la promotion d'une responsabilité sociale et professionnelle, dont celle de viser à ce que le travail des membres réponde aux besoins et aux attentes légitimes de la population notamment en matière d'accessibilité à des soins de qualité dans les délais médicalement requis. Dans le même sens, la FMRQ a le souci d'assurer que ses actions s'inscrivent de façon cohérente avec les valeurs déterminées dans ses différentes politiques internes dont sa *Déclaration des principes et des valeurs* ou sa *Politique pour une action socialement et écologiquement responsable*.

C'est donc dans ce contexte que s'inscrit ce plan triennal qui se veut un guide à l'intention de toutes les personnes impliquées au sein de la FMRQ.

La FMRQ sur le plan national

Orientations et enjeux permanents

- A. Assurer et maintenir de bonnes pratiques de gouvernance au sein de l'organisation.
- B. Maintenir et développer le rayonnement et la crédibilité de la fédération auprès des membres, des acteurs sociopolitiques et des différentes organisations partenaires.
- C. Assurer une vigie constante des enjeux touchant les médecins résident-e-s et faire les représentations politiques nécessaires, notamment en prenant position publiquement lorsque cela est stratégiquement indiqué.
- D. Viser la cohésion organisationnelle, entre autres, par des actions concertées et complémentaires avec les associations affiliées.
- E. Développer et améliorer en continu les services notamment en offrant un soutien aux médecins résident-e-s dans tous les dossiers liés à la mission de la fédération.
- F. Soutenir les membres, dont ceux et celles en difficulté.
- G. Développer et faciliter l'implication des membres au sein de la fédération.

Priorité 2023-2026

- 1. **Gouvernance**
Poursuivre la mise à jour annuelle des bonnes pratiques de gouvernance et assurer la tenue d'au moins une séance de formation en gouvernance par année pour les dirigeant-e-s.
- 2. **Liens fédération-associations**
Poursuivre les échanges avec les associations affiliées visant une meilleure harmonisation des pratiques financières et comptables, notamment par une formation annuelle sur la gestion financière offerte aux responsables des associations.
- 3. **Entente collective**
Poursuivre et compléter le processus de renouvellement de l'entente collective 2015-2021 selon les priorités des membres et assurer le suivi de l'information.

- 4. Vigie de l'action législative**
Assurer une vigie de l'action législative et suivre en particulier les réformes annoncées du réseau de la santé afin d'évaluer toutes les répercussions potentielles sur les médecins résident·e·s et faire les interventions nécessaires afin de défendre leurs intérêts.
- 5. Exigences de pratique**
Poursuivre la réflexion quant à la pertinence des exigences de certification et d'entrée en pratique qui sont imposées aux médecins résident·e·s, dont la pertinence des examens de certification et des durées de formation.
- 6. Protection des renseignements personnels**
Poursuivre le travail de vigie quant à la protection des renseignements personnels des médecins résident·e·s au moment où de plus en plus d'organisations en pédagogie médicale augmentent ou entendent augmenter la collecte, l'accès, la détention et les échanges de données liées à la formation en médecine notamment par l'utilisation de portfolios électroniques.
- 7. Entrée en pratique**
Développer des outils pour faciliter l'entrée en pratique des membres notamment quant aux aspects moins traités dans les cursus de formation, tels que les modalités administratives des permis de pratique, la facturation et la gestion financière, etc.
- 8. Action écoresponsable**
Poursuivre et améliorer nos pratiques écoresponsables afin de maintenir la carboneutralité de la fédération, mais également tenter de soutenir, stimuler ou favoriser des mesures nationales, régionales ou locales dans nos milieux de stages et dans le réseau de la santé.
- 9. Équité, inclusion et diversité**
Établir un portrait de l'implication des membres au sein des activités de la fédération afin d'évaluer s'il existe des embûches systémiques, y compris par une analyse intersectionnelle, qui limiteraient la pleine implication de certains groupes soit en fonction de caractéristiques individuelles (selon le parcours académique, l'origine culturelle ou la situation familiale, par exemple) ou encore de réalités collectives (selon la spécialité, par exemple). Proposer des solutions aux embûches observées, le cas échéant.
- 10. Nouvelles technologies et pratique médicale**
Suivre les enjeux liés aux nouvelles technologies de l'information en santé (dont le développement de l'intelligence artificielle et de la télémédecine, le recours à des applications mobiles venant en aide aux décisions médicales et l'utilisation des médias sociaux par les médecins) et leurs répercussions possibles sur la formation médicale et la responsabilité professionnelle.

La FMRQ et les dossiers des affaires syndicales

Orientations et enjeux permanents

- A.** Favoriser l'amélioration continue des conditions de travail des médecins résident·e·s.
- B.** Assurer la diffusion et la promotion des droits des membres, dont ceux contenus à l'entente collective.
- C.** Assurer le respect des dispositions de l'entente collective dans les milieux de stage

Priorités 2023-2026

- 1.** Mobiliser les membres en soutien à la négociation d'une nouvelle entente collective notamment autour des demandes liées aux surcharges de travail et à une rémunération plus équitable par rapport aux autres groupes professionnels dans le réseau de la santé.
- 2.** Prévoir des ententes de services essentiels qui respectent la loi tout en favorisant un rapport de force réel advenant l'exercice de moyens de pression en soutien à la négociation.
- 3.** Après avoir convenu d'une nouvelle entente collective, assurer la diffusion et la vulgarisation de son contenu auprès des membres et des milieux de stages et en assurer le respect.
- 4.** Prévoir des outils d'information pour les droits parentaux des membres incluant les droits des membres enceintes pendant la résidence.

La FMRQ et les dossiers de bien-être des membres

Orientations et enjeux permanents

- A. Combattre et prévenir toute forme de harcèlement dans les milieux de formation médicale postdoctorale.
- B. Offrir des services visant à améliorer la santé physique et mentale des médecins résident·e·s. Promouvoir et défendre le bien-être des membres.

Priorités 2023-2026

1. Poursuivre le travail d'analyse de la situation et de développement de solutions au sujet des surcharges de travail, de l'épuisement professionnel et des enjeux de conciliation résidence-vie personnelle.
2. Poursuivre la *Tournée santé bien-être* afin de sensibiliser les milieux aux réalités quotidiennes des membres.
3. Poursuivre le développement et la mise en place d'outils ou de moyens pour venir en aide aux membres et améliorer leur bien-être.
4. Inciter les milieux de formation à mettre en place des activités locales de bien-être.
5. Poursuivre la promotion de l'action locale avec les Prix Excelsior.

La FMRQ et les dossiers d'effectifs médicaux - Spécialités

Orientations et enjeux permanents

- A. S'assurer que la totalité des membres puisse obtenir un poste lié à leur spécialité au Québec au terme de leur formation postdoctorale.
- B. S'assurer que des postes disponibles aux plans d'effectifs médicaux offrent à nos membres des conditions favorables à un plein développement professionnel qui prend en compte leurs qualifications et compétences.
- C. Assurer une représentation au sein des différentes instances et divers comités préoccupés par la planification et la répartition des effectifs médicaux et y défendre les intérêts des médecins résident-e-s du Québec.

Priorités 2023-2026

1. Améliorer le processus d'obtention d'un PEM pour le rendre plus transparent et équitable notamment en assurant une meilleure diffusion de l'information quant aux postes disponibles, une information plus détaillée sur les postes et sur le processus de sélection des candidatures et de l'octroi des postes.
2. Continuer de revendiquer un meilleur arrimage, dans l'offre de postes, entre les départs à la retraite et l'entrée en pratique de nos finissant-e-s.
3. Maximiser nos interventions afin d'informer les membres de la marche à suivre pour obtenir un poste et identifier les meilleurs moyens pour transmettre cette information aux directeurs et directrices de programme, ainsi qu'aux médecins enseignant-e-s afin d'éviter que des informations erronées ou inexacts circulent dans les milieux de formation.
4. Assurer l'élimination des postes dits « virtuels » actuellement énumérés au plan quinquennal, mais qui ne sont pas offerts en revendiquant leur affichage ou, au besoin, leur déplacement vers d'autres milieux afin d'assurer l'accès aux postes pour nos finissant-e-s là où il y a des besoins et des perspectives de pratique intéressantes.
5. Développer une réflexion critique sur les pratiques des établissements en matière d'exigence de formation complémentaire (*fellowship*) liées à l'obtention d'un poste au Québec.

La FMRQ et les dossiers d'affaires pédagogiques en spécialités autres que la médecine de famille

Orientations et enjeux permanents

- A.** Assurer la promotion et la défense des droits pédagogiques et universitaires de nos membres dans les différentes spécialités.
- B.** Assurer une représentation au sein des organismes québécois et pancanadiens représentatifs qui sont préoccupés par les enjeux de pédagogie médicale et y défendre les positions de la FMRQ au nom des médecins résident·e·s du Québec.

Priorités 2023-2026

- 1.** Assurer le suivi des conclusions de nos études sur la CPC, suivre les intentions du CRMCC quant à des changements à venir à la « méthode pédagogique CPC », proposer des mesures concrètes d'amélioration tout en élargissant les alliances au Québec et ailleurs au Canada dans ce dossier.
- 2.** Refaire l'analyse de l'état des relations pédagogiques au sein des milieux de formation selon les approches pédagogiques en place.
- 3.** Assurer une vigie quant au recours aux normes d'agrément liées à la CPC dans les exercices d'agrément afin qu'aucun programme ne soit brimé par le fait de ne pas appliquer à la lettre une méthode pédagogique qui n'a démontré à ce jour aucun avantage pédagogique, mais qui a plutôt engendré de nombreuses difficultés dans les milieux.
- 4.** Poursuivre une réflexion critique sur les exercices d'agrément et tenter de mettre un frein aux pratiques de certains milieux consistant à inciter les médecins résident·e·s à ne pas parler des difficultés qu'ils vivent, voire de leur faire menaces de représailles si les problèmes vécus dans les milieux sont révélés dans le cadre des exercices d'agrément.
- 5.** Suivre la situation de certains programmes qui semblent présenter des difficultés semblables dans les 4 facultés de médecine et développer des moyens d'action pour aider nos membres dans ces programmes.

La FMRQ et les dossiers en médecine de famille

Orientations et enjeux permanents

- A.** Assurer la promotion et la défense des droits de nos membres en médecine de famille.
- B.** Suivre les enjeux particuliers de la planification et de la répartition des effectifs médicaux en médecine de famille
- C.** Assurer une représentation au sein des organismes québécois et pancanadiens représentatifs qui sont préoccupés par les enjeux de pédagogie en médecine de famille et y défendre les positions de la FMRQ au nom des médecins résident·e·s du Québec.

Priorités 2023-2026

- 1.** Poursuivre les représentations pour rendre le processus d'entrée en pratique en médecine de famille plus transparent, équitable et mieux en phase avec les besoins des milieux et les aspirations de nos membres.
- 2.** Poursuivre les représentations quant à la proposition du Collège des médecins de famille du Canada d'ajouter une 3^e année de résidence obligatoire en médecine de famille en défendant les intérêts pédagogiques et professionnels des membres avec ou sans l'application de la proposition afin d'assurer l'adéquation entre la formation postdoctorale et la réalité des besoins en première ligne au sein du réseau de la santé.
- 3.** Maintenir la Tournée des GMF-U qui a pour but de rencontrer les médecins résident·e·s dans leurs milieux afin de s'assurer de la qualité de leurs conditions d'apprentissage et de pratique (cursus, conditions de travail, climat d'apprentissage et de travail, etc.) tout en les informant des services offerts par la FMRQ et pour répondre à leurs questions sur l'entente collective, les effectifs médicaux, les exigences lors de l'entrée en pratique, etc.
- 4.** Continuer de faire valoir les intérêts et la voix des médecins résident·e·s dans les différents lieux d'échanges sur le thème de la valorisation de la médecine de famille.
- 5.** Poursuivre les représentations auprès du Collège des médecins de famille du Canada et du Collège des médecins du Québec pour l'amélioration du processus d'agrément des programmes de médecine de famille et des programmes de compétences avancées en médecine de famille.